



ALERTE OGM*

ASSIGNATION EN REFERE

DEVANT MONSIEUR LE PRESIDENT DU

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE MARMANDE le 5 avril 2007

Monsieur Claude MENARA (agriculteur) est assigné ce jour en référé devant le tribunal de grande instance de Marmande pour dissémination dans l'environnement de pollen de maïs génétiquement modifié, à la demande d'un couple d'apiculteurs, d'un syndicat professionnel apicole et de la Confédération Paysanne. Cette demande a reçu le soutien des structures Civam bio 47, Bio d'Aquitaine (appui technique aux agriculteurs biologiques), de l'Union Nationale des Apiculteurs de France, et de nombreux syndicats d'apiculteurs régionaux (syndicat d'apiculture méridionale, Rhône-Alpes, Indre, Puy de Dôme).

En 2006, Monsieur MENARA avait annoncé son intention de semer 100 ha de maïs OGM Bt. Il avait été invité en réunion publique à participer à une expérimentation pour mesurer la dissémination éventuelle de pollen transgénique et la contamination possible des champs de maïs conventionnels environnants. Il a refusé. Malgré tout, l'expérimentation s'est réalisée, sous contrôle d'huissier. Elle a révélé la contamination des maïs environnants et des pollens des ruches situées jusqu'à 1500 m de ses champs transgéniques.

Malgré ces résultats, Monsieur MENARA persiste et a annoncé publiquement vouloir doubler sa surface de maïs transgénique en 2007, au mépris des filières qu'il a contaminé et principalement de la filière apicole déjà sérieusement affaiblie par l'utilisation systématique des insecticides Gaucho et Régent.

Rappelons que le maïs Bt n'est pas résistant mais insecticide lui même, la plante étant productrice de la protéine Bt dans chacune de ses cellules. Aucune étude n'a évalué l'effet ovicide, larvicide ou insecticide chronique sur l'abeille. Une abeille effectue parfois plusieurs kilomètres autour de la ruche, risquant ainsi de disséminer l'ADN modifié sur les champs environnants. C'est l'image de marque de toute l'apiculture qui est dégradée. Cette profession a décidé de renvoyer l'agriculteur devant ses responsabilités.

Lors du procès des faucheurs en septembre, Monsieur le procureur de la république avait invité les militants à attaquer Monsieur MENARA plutôt que de faucher. Les apiculteurs donnent suite et espèrent bien que l'invitation sera suivie d'effet.

Cette procédure permettra de mettre en lumière la responsabilité des agriculteurs qui font le choix du transgénique au mépris de leur voisinage. Ils ne pourront pas se défaire sur les coopératives qui les y incitent, comme l'a souligné Christian Pèes, Président du Groupe Coopératif Euralis, lors du débat public qu'il a initié vendredi dernier. En effet, d'après lui, ce sont les agriculteurs adhérents qui en veulent, pour la coopérative ce ne sont que des « emmerdements ».

Contacts : pour Alerte OGM : Patrick de Kochko : 06 17 06 62 60

pour la Confédération Paysanne : Philippe Guichard : 05 53 41 18 29

** Association composée d'un collège de citoyens et de structures associatives et syndicales, notamment : Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique, Union Nationale des Apiculteurs Français, Confédération Paysanne, Amis de la Terre, Mouvement pour le Droit et le Respect des Générations Futures, Nature et Progrès, ...*